

DATE de CONVOCATION
Le 11 septembre 2026

DATE D'AFFICHAGE

EN EXERCICE **19**

PRESENTS **15**

VOTANTS **19**
(4 PROCURATIONS)

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 022-212202485-20260921-2026092107-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération N° 2026 09 21 07

L'an **DEUX MIL VINGT-SIX** Le vingt et un septembre à **DIX-NEUF heures**,
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance
publique, sous la présidence de Madame Florence LE SAINT, Maire

Etaient présents : BEAUCAMP Martine, BELLEGOU Anne, BROCHEN Annie, CARRE
Yves, CORREC Sylviane, HENRY Alain, JACQ Claudie, LE BIANIC Myriam, LE SAINT
Florence, LEVACHER Jean-Christophe, MENGUY Stéphane, PARANT Katell,
PEYRICHOU Yves, RAISON Muriel, ROPERS Valérie.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : BARS Gilles (procuration à BELLEGOU Anne), BISSON Cyril
(procuration à BEAUCAMP Martine), , CABIOCH QUEMENER Daniel (procuration à
RAISON Muriel), EVEN Olivier (procuration à LE SAINT Florence)

Monsieur Yves CARRÉ a été nommé secrétaire de séance.

ACTE DE CREATION DE SERVITUDES DE PASSAGE DE CANALISATION SOUTERRAINE
DES EAUX PLUVIALES SUR LA PARCELLE ZM35 AU LIEU-DIT KERWALZE

Madame Florence LE SAINT, Maire explique qu'une canalisation souterraine des
eaux pluviales traverse la parcelle ZM35 au lieu-dit Kerwalze, propriété appartenant
à Madame Marie-Thérèse ROLLAND (voir plan joint).

Maître GANNAT est en charge de rédiger un acte de création de servitudes de
passage au profit de la commune de Pommerit Le Vicomte.

La servitude de passage permettra notamment à la commune d'accéder à la
parcelle en cas de besoin ou de problème sur la canalisation.

Une fois l'acte rédigé, Madame La Maire doit être autorisée par le conseil municipal
à signer l'acte ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente
délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents
et représentés :

- Autorise Madame La Maire à signer l'acte de création de servitudes de
passage sur la parcelle ZM35 appartenant à Mme Marie-Thérèse ROLLAND,
ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente
délibération.

Pour extrait certifié conforme

La Maire
Florence LE SAINT

Le Secrétaire
Yves CARRÉ